



## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 24 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 18 juin 2025 s'est réuni aux Terrasses de la Gournerie à Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

### ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Nelly LEJEUSNE, Evelyne ROHO, Matthieu ANNEREAU, Michelle DEQUIDT, Séverine SANCEREAU, Annick VAILLANT, Gérald CRESPÉL, Martine LE BAIL

### ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Eric BAINVEL, Marie-Line RABILLER, Joël MOSSET, Valérie AUDEGOND, Alain CHAUVET

### EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ(E)S PROCURATION :

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

### **DÉLIBÉRATION 2025-06-30**

**OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE JOUR**

	<b>Accusé de Réception</b>
	LA PREFECTURE DÉPARTEMENT 044
Identifiant de l'acte : 044-264400342-20250625-20250630-DE	
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/06/2025	

Hôtel de ville  
BP 50167  
44802 Saint-Herblain  
Cedex  
T 02 28 25 20 00  
**saint-herblain.fr**

## DÉLIBÉRATION 2025-06-30

### OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE JOUR

Rapporteur : Dominique TALLEDEC

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2024 soit :

- ▶ Un excédent de fonctionnement : 8 874,23 €
- ▶ Un excédent d'investissement : 17 722,86 €

et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations réparties de la façon suivante :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
Groupe 1 – Chapitre 011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	2 000,00 €
Groupe 2 - Chapitre 012	Dépenses afférentes au personnel	5 000,00 €
Groupe 3 – Chapitre 016	Dépenses afférentes à la structure	1 874,23 €
<b>Total dépenses Budget Supplémentaire</b>		<b>8 874,23 €</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)</b>		<b>346 570,44 €</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	<b>8 874,23 €</b>
Groupe 2 – Chapitre 018	Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €
<b>Total recettes Budget Supplémentaire</b>		<b>8 874,23 €</b>
<b>Total des recettes d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)</b>		<b>346 570,44 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	3 522,28 €
21	Immobilisations corporelles	17 029,91 €
<b>Total dépenses Budget Supplémentaire</b>		<b>20 552, 19 €</b>
<b>Restes à réaliser 2024</b>		<b>200,58 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire + restes à réaliser 2024)</b>		<b>27 242,12 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 722,86 €
28	Amortissements Immobilisations corporelles	3 029,91 €
<b>Total recettes Budget Supplémentaire</b>		<b>20 752, 77 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire)</b>		<b>27 242,12 €</b>

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2025 du Budget annexe de l'accueil de jour du Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles.

**Il est proposé au Conseil d'administration :**

- d'adopter le budget supplémentaire 2025 ci-annexé, relatif au Budget annexe de l'Accueil de jour

**Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.**

**Pour ampliation,  
Le Vice-Président du CCAS**

**Dominique TALLEDEC**

Reçu en Préfecture de Nantes le 25/06/2025

Publié le 27/06/2025